Image not found or type unknown

Travaux chez particulier suite fissure facade

Par **12mora**, le **31/10/2014** à **09:10**

Bonjour
Une fissure importante est apparrue sur la facade d'un immeuble , les travaux de réparation ont étés effectués pour assenir l'immeuble
Le problème est que cette fissure a générée des dégats dans un appartement
Le propriétaire de cet appartement demande à la copropriéte de remettre son appartement en état
Qui doit payer sachant que les assurances ne prennent rien en charge
Chez ce proprietaire la copro doit elle seulement boucher la fissure ou tout refaire (carrelage - peinture sur tout le plafond ect)
Merci pour vos réponses et si par hasard vous avez des textes de juriseprudence je suis prenuer

Par **moisse**, le **31/10/2014** à **15:41**

Bonjour,
Je ne vais donner qu'un avis et non une certitude.
Si la fissure apparue est consécutive au fait d'un tiers (travaux dans la rue, immeuble voisin...) c'est ce tiers qui doit réparation intégrale vos plafonds compris.
Si ce désordre est d'origine naturelle, terrain argileux, anciennes carrières, c'est une garantie qui existe ou non à ce titre dans l'assurance de la copropriété, voire la vôtre.
Sinon les travaux sur les parties privatives comme les embellissement et les carrelages sont à votre seule charge.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés